

FONGICIDE

AMULETTE®

Fongicide contre
la tavelure des fruits
à pépins



FICHE TECHNIQUE

UNE EFFICACITÉ PROUVÉE SUR TAVELURE

- Pénétrant et translaminaire
- Protection des feuilles, des fruits et des nouvelles pousses
- Blocage rapide et précoce des infections
- Activité préventive et curative



500 g/kg de Cyprodinil - Granulés dispersables (WG)

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez le site <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.



UN CONFORT D'UTILISATION

- Souplesse : stratégie préventive (5 jours) et curative (2 jours)
- Persistance d'action 7 jours, à adapter en fonction de la vitesse de la pousse et des périodes de contamination
- Il est recommandé d'associer AMULETTE® à un produit de contact à pleine dose
- À l'abri du lessivage 2 h après application
- Protection contre la tavelure dès 5°C
- Sélectif de la faune auxiliaire
- Sélectif de l'ensemble des variétés de pommiers et poiriers



SAPEC AGRO FRANCE SAS
2-12 rue du chemin des Femmes
Immeuble Odysée
91300 MASSY
Tél. : 01 69 53 98 89

www.sapecagro.fr

AMULETTE®

■ Informations réglementaires

Composition	50% cyprodinil
Formulation	Granulés dispersables dans l'eau (WG)
AMM	N° 2170498 (du 20 juin 2017)
Délai de rentrée	6 heures après traitement
Classement	Attention - H410



■ Tableau des usages

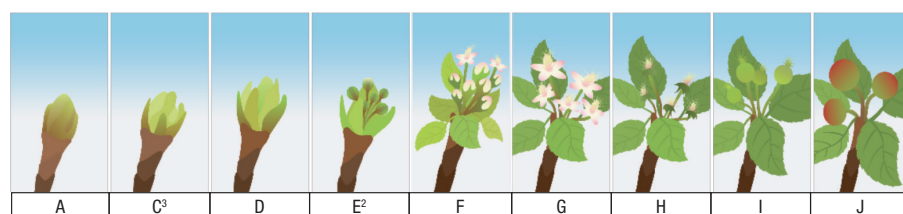
Culture	Cible	Dose	Nb maxi d'applications	Stade d'application	Intervalle mini entre les applications	DAR*	ZNT**	ZNT terrestre
Pommier Poirier Cognassier Nashi Néflier Pommette	Tavelure(s)	0,50 Kg/ha	2 / an	BBCH 10-59	10 jours	60 jours	20 (dont DVP de 20 m)	-

*DAR : délai avant récolte. **ZNT : Zone non traitée par rapport aux points d'eau.

Spe2 : Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit sur les sols dont le pH est ≤ 5

Spa1 : Pour éviter le développement de résistances des tavelures au cyprodinil, le nombre d'application de la préparation AMULETTE® est limité à deux applications maximum par campagne. Afin de gérer au mieux les risques de résistances avec la préparation AMULETTE®, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la Note nationale tavelure du pommier.

■ Positionnement



DAR : 60 jours

AMULETTE® 0,5 kg/ha	
2 applications	

Volume de bouillie préconisé : entre 1000 l/ha et 1500 l/ha.

Unité utilisateur		Palette
Contenance de l'unité	Code article (EAN)	Contenance de l'unité
Bidon 3kg	5606163998809	40x4x5 L

IMPORTANT : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces. Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente de l'**Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)**. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.